

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

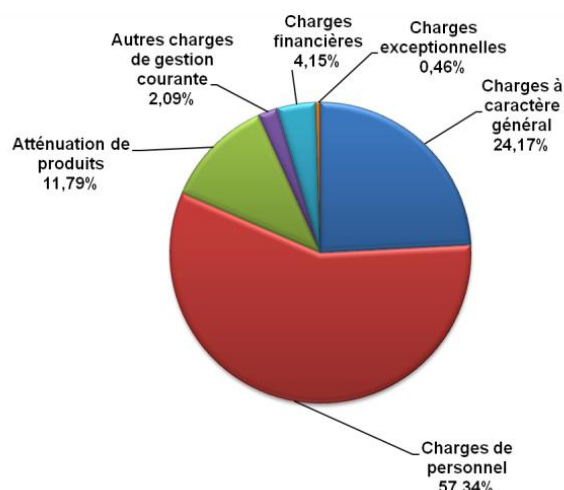
Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique l'activité du service de l'assainissement en 2020 et la situation financière de ce budget annexe.

1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

1.1 – En 2020, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 044 299,33 € et se répartissent de la façon suivante :

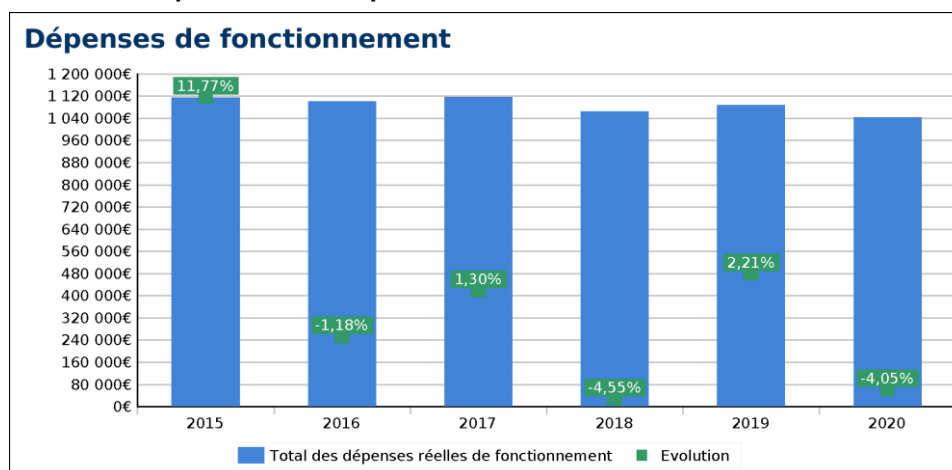
Charges à caractère général :	252 421,99 €
Charges de personnel ⁽¹⁾ :	598 810,92 €
Atténuation de produits :	123 053,00 €
Autres charges gestion courante :	21 854,89 €
Charges financières :	43 344,59 €
Charges exceptionnelles :	4 813,94 €

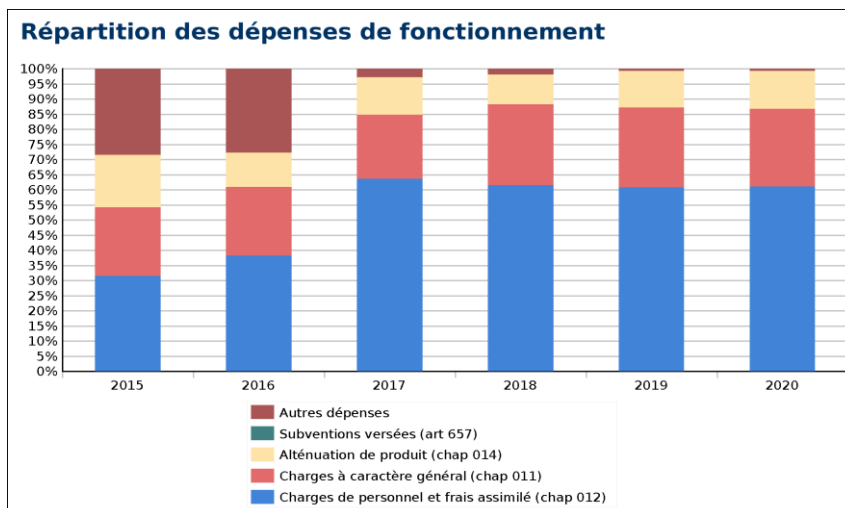


(1) dont 234.422,69 € de charges reversées au budget principal et au budget de l'eau pour mise à disposition de personnel. Depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune ou par le service de l'eau potable au service de l'assainissement, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Après intégration des amortissements qui s'élèvent à 455 904,69 €, les dépenses d'exploitation s'établissent à 1 500 204,02 €.

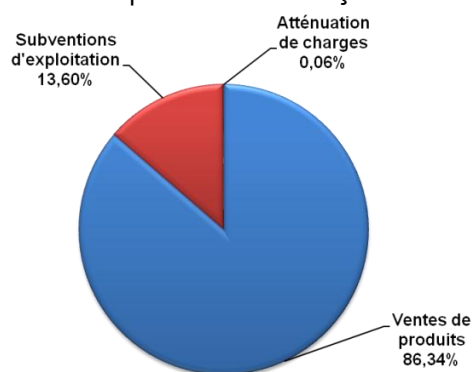
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2015 à 2020





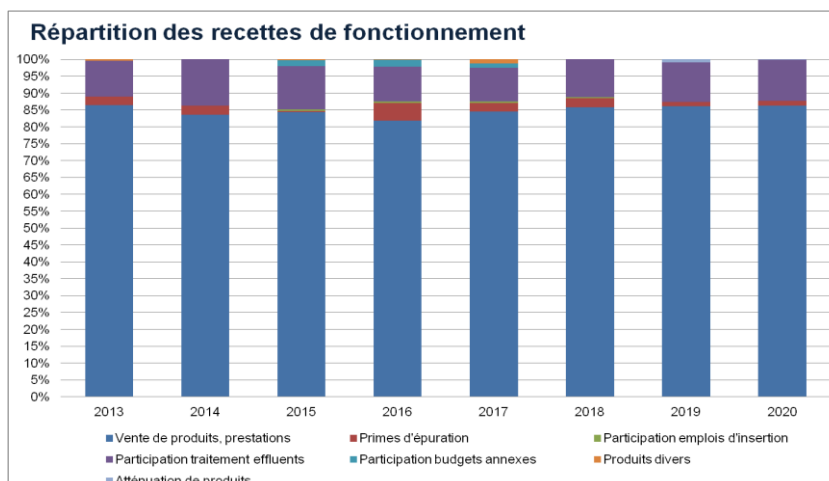
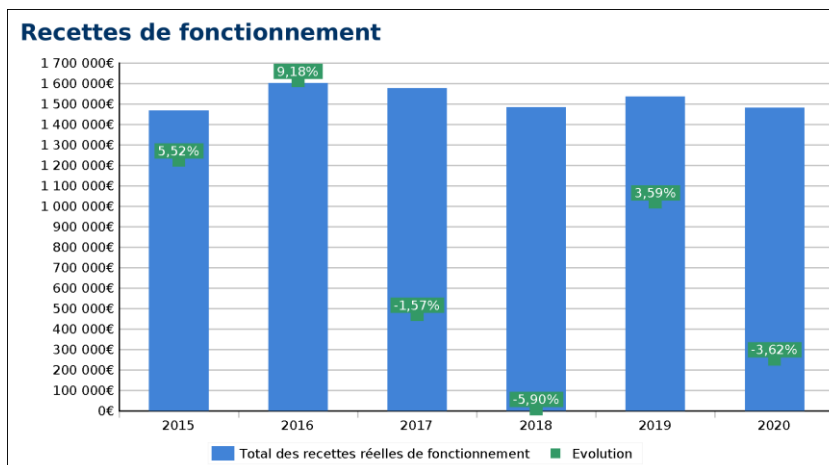
1.2 – Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1 481 220,12 € et se répartissent de la façon suivante :

Atténuation de charges :	832,61 €
Ventes de produits :	1 278 819,36 €
Subventions d'exploitation :	201 517,89 €
Autres produits de gestion courante :	0,89 €
Produits exceptionnels :	49,37 €



Après intégration de la quote-part des amortissements des subventions d'équipement qui s'élève à 77.321,00 €, de la production immobilisée pour 9.994,58 €, des reprises sur amortissement pour 8.388,56 € et du report de l'excédent 2019 d'un montant de 36.772,73 €, les recettes d'exploitation s'établissent à 1.613.696,99 €.

Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2015 à 2020



2 – La section d'investissement

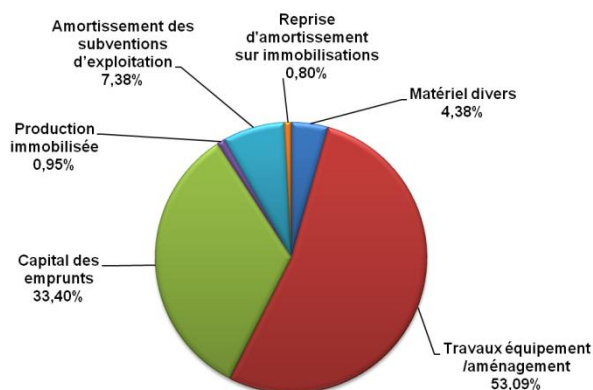
Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Principaux travaux, acquisitions et études 2020 :

Modernisation postes de refoulement :	1.572,50 €
Métrologie STEP :	2.468,30 €
Pompes :	5.102,00 €
Matériel informatique :	25 888,64 €
Matériel divers :	1.952,14 €
Equipement STEP :	8.949,33 €
Réseau EU rive droite Escou :	54.760,78 €
Rejets diffus EU :	10 970,00 €
Réseau EU La Serre de Légugnon :	750,98 €
Réhabilitation réseau Rue des Oustalots :	59 313,00 €
Restructuration réseau Rue Camou :	366 053,26 €
WC Oustalots :	400,00 €
WC Bialé :	11.218,25 €
Travaux parking Ampère :	16 879,55 €
Divers travaux réseau :	35 987,71 €

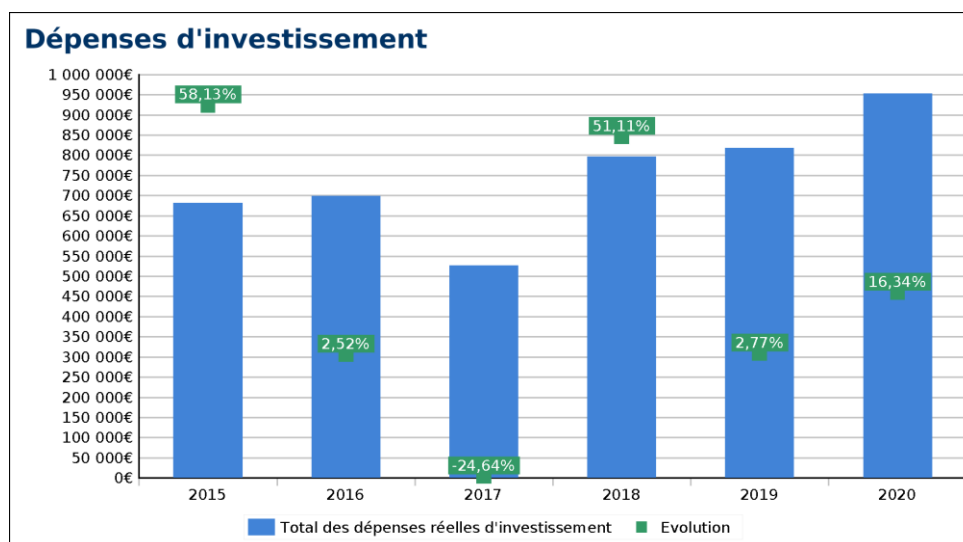
Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.048.006,79 € et se répartissent de la façon suivante :

Matériel divers :	45 932,91 €
Travaux d'équipement et aménagement :	556 333,53 €
Capital des emprunts :	350 036,21 €
Production immobilisée :	9 994,58 €
Amortissement des subventions d'exploitation :	77 321,00 €
Reprise d'amortissement sur immobilisations :	8 388,56 €



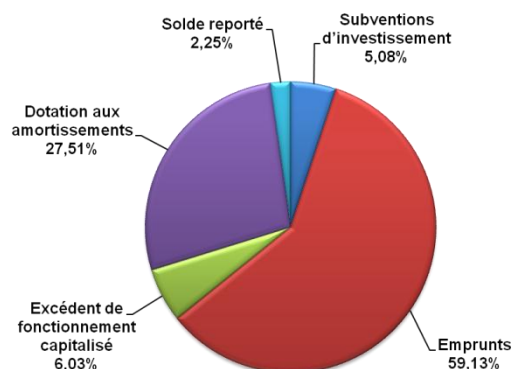
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 952 302,65 €, le remboursement du capital de la dette représentant 36,76 % de ces dépenses.

Evolution des dépenses d'investissement de 2015 à 2020



Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.657 413,12 € et intègrent l'excédent reporté de 2019 :

Subventions d'investissement :	84 227,24 €
Emprunt :	980.000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	100 000,00 €
Dotation aux amortissements :	455 904,69 €
Solde reporté 2019 :	37 281,19 €



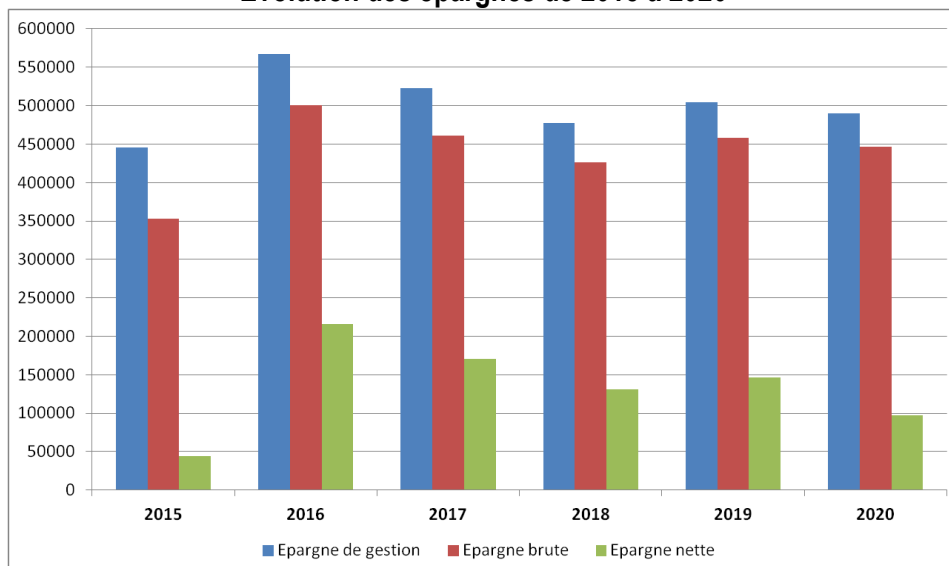
3 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la régie.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) : C'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fonctionnement	1 467 127	1 601 785	1 576 599	1 483 566	1 536 825	1 481 220
Dépenses de fonctionnement	1 114 503	1 101 398	1 115 669	1 057 219	1 078 309	1 034 305
Epargne de gestion	445 450	567 262	522 478	477 896	503 960	489 523
Epargne brute	352 625	500 386	460 930	426 347	458 516	446 915
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	24,04 %	31,24 %	29,24 %	28,74%	39,84%	30,17%
Epargne nette	44 020	215 713	170 821	130 764	146 025	96 879

Evolution des épargnes de 2015 à 2020



4 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- la section d'exploitation dégage un excédent de :	113 492,97 €
- la section d'investissement dégage un excédent de :	609 406,33 €
Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de :	722 899,30 €

5 – La dette

En 2020, l'annuité de la dette s'est élevée à 392.644,21 € dont 350.036,21 € correspondant au remboursement du capital et 42 608,00 € correspondant aux intérêts. Le poids de la dette s'établit à 26,51 %.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élevait à 2.651.788 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 5,93.

Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute et il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un seul contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 308.000,00 €.

